Bulletin d'information de l'association Agir pour le Plateau des Etangs d'Avril à Juillet 2020

Le mot de la Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Bien qu'en évolution constante, sinon en récidive, la COVID ne nous a pas pour autant rendus inactifs. Certes, les difficultés de communication ou de déplacements ont quelque peu paralysé nos interventions, mais sans toutefois porter atteinte à notre détermination.

Confinement oblige, notre site internet en a profité pour opérer son lifting de printemps. Son évolution demeure à l'ordre du jour. Vous pouvez prendre connaissance des modifications et améliorations apportées dans ce bulletin.

Ce numéro évoque tout particulièrement le recours contre le SRADDET de la région Nouvelle Aquitaine, à l'initiative d'une association dordognaise (ASSO3D), recours porté par 165 associations issues de 11 de ses départements. Nous y représentions l'ensemble des associations corréziennes opposées à l'éolien industriel. Ce bulletin en précise l'essentiel.

Quant aux éventuels nouveaux projets d'implantation, rien n'est pour l'heure acté. Il semble que chez nos opposants, le coronavirus ait aussi opéré. Restons cependant très vigilants, ce en raison notamment de la publication de la PPE et de son impact à l'horizon 2028 dont notre bulletin relate les grandes lignes.

Qu'en est-il chez nos voisins allemands, « écologistes » s'il en est ? Selon la très intéressante synthèse d'une revue de presse jointe, tout semble démontrer que l'expérience allemande ne pousse pas dans le même sens que notre PPE... Mais, réservons notre optimisme quant au non-avenir du parc éolien à long terme en France. Les mots d'ordre restent : vigilance et détermination.

Il est encore nécessaire de rappeler que l'aspect pécuniaire motive principalement les bénéficiaires d'une implantation. Triste constat : Les nouvelles municipalités ont peu ou pas modifié leur « positionnement éolien » (voir les récents projets de Viam ou Meyrignac Saint-Augustin).

Bonne lecture à toutes et tous.

Le mot de la fin, à méditer sans modération, est laissé à Monsieur Antoine de Saint-Exupéry :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »

Cathy

Pour enrichir la réflexion et intensifier l'action, n'hésitez pas à nous remonter les nouvelles dont vous avez connaissance sur les projets éoliens potentiels ou en cours près de vos lieux de vie et également sur les sujets généraux se rapportant à la préservation de notre environnement.

Dans ce bulletin d'information, nous présentons les évènements de d'avril à juillet 2020 :

- les actions réalisées par l'association depuis le précédent bulletin d'information,
- le suivi des projets éoliens locaux,
- le suivi des autres projets dans le département

- des informations sur les nouveaux projets,
- des extraits de revue de presse
- des éléments d'actualité récente,

Actions réalisées

Évolution du site internet (https://www.eolien-en-correze.fr/)



Créé en 2015, notre site internet participe à l'efficacité de nos actions en présentant à ses visiteurs une « vitrine » représentative de notre association, de son identité et de ses spécificités. Déjà riche par son contenu varié mais aussi par les archives des actions menées ces dernières années, une évolution était devenue nécessaire, autour de plusieurs axes :

- 1- Mise en valeur de notre cadre de vie et de notre environnement par l'utilisation de « visuels » attractifs évoquant la beauté et la singularité de notre territoire.
- 2- Conservation des données, des archives, des menus, tout en facilitant leurs accès par une nouvelle mise en page.
- 3- Ajout de nouvelles rubriques :
 - Base de données sur tous les projets éoliens industriels de notre département, avec pour chacun d'entre eux, l'ensemble des informations dont nous disposons, présentées sous forme d'historique : mise en ligne des documents concernés, des articles de presse, des cartes et schémas, état d'avancement du projet. Chaque projet est accessible à partir d'une carte interactive, d'une liste des communes ou d'une liste des projets par communauté de communes.
 - Fil d'actualités sur les nouvelles, événements, annonces, locales ou nationales en rapport avec l'éolien industriel.
 - Développement d'une **documentation par thèmes** sur l'éolien (intermittence, syndrome éolien, éolien et climat etc.)
- 4- Création de la **version mobile du site** qui est maintenant consultable sur smartphones et tablettes.

Tous ces points sont maintenant réalisés et nous comptons sur vous pour nous faire partager vos appréciations, vos corrections et vos idées nouvelles qui nous permettront d'évoluer. La partie documentation est encore en évolution.

En projet, la possibilité d'adhérer en ligne, de régler sa cotisation, ou de faire un don, par un paiement sécurisé directement sur le site.

Recours contre le SRADDET de la région Nouvelle Aquitaine



Fin mars 2020, APE a été sollicitée par une association de Dordogne, Asso3D, pour participer à un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux visant à faire annuler le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine, validé par la Préfète de Région le 27 mars 2020. Elaboré par le Conseil Régional, le SRADDET a vocation à remplacer les autres documents ou schémas et à devenir le document

stratégique et normatif dans l'ensemble des domaines concernant l'aménagement du territoire (par exemple le port de Bayonne), l'artificialisation des sols (métropoles urbaines), les transports terrestres et bien entendu les énergies renouvelables et donc les éoliennes.

APE, représentant l'ensemble des associations de Corrèze, a accepté de se joindre à ce recours. Ce sont donc 11 départements (pas de projets connus à ce jour dans les Pyrénées Atlantiques), chacun représenté par une association dite « requérante » qui ont, par l'intermédiaire d'une avocate Bordelaise Maitre Cadro, déposé une requête devant le TA le 5 juin 2020. Au total, 165 associations de Nouvelle Aquitaine participent donc à cette action !

Pourquoi ce recours?

- Le SRADDET fixe comme **objectif de multiplier par 2,5** la puissance éolienne terrestre entre 2020 et 2030.
- Parce que cet objectif est l'objectif même de France Energie Eolienne, le syndicat professionnel de l'éolien, signe d'un lobbying puissant...
- Parce que le Conseil Régional et la Préfète n'ont rien retenu des contributions majoritairement défavorables de l'enquête publique, de l'importance actuelle de la production d'énergie propre dans la région (hydraulique, solaire), des risques sanitaires pour les humains et les animaux, de la nuisance sonore, du risque d'incendies, de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité...
- Parce que ce schéma prévoit de « répartir » les éoliennes dans les départements du Sud au motif que ceux du Nord (Poitou -Charentes) sont déjà saturés !
- Parce qu'il aurait été possible au travers de ce document de préconiser des aménagements pour minorer les impacts des éoliennes, notamment sur le rapport distance des habitations au regard de la hauteur des éoliennes et que cela n'a pas été le cas.

Pour la première fois, les opposants aux parcs éoliens ont pu se regrouper et vérifier--si besoin était-que les promoteurs agissent de la même façon partout, sans que les pouvoirs publics veuillent se pencher autrement que de manière dogmatique sur le sujet.

Les **165** associations et leurs milliers d'adhérents sur le territoire, unis et déterminés, ne pourront plus être ignorés par les préfets, le Conseil Régional ou les juges.

Le 8 juillet, une conférence de presse s'est tenue à Bordeaux pour médiatiser cette action (voir les articles de presse, nombreux, sur notre site à la rubrique ACTUALITES, « Fil d'Actualités »)

A l'issue de cette conférence, et au vu des multiples réactions, ce sont désormais des actions au niveau national qui sont envisagées.

Suivi des projets éoliens locaux

SAINT-PRIEST DE GIMEL

Comme nous le rappelions dans notre précédent bulletin d'information, la procédure initiée par RES le 3 mars 2018 devant le Tribunal administratif de Limoges contre l'arrêté du préfet du 3 janvier 2018 refusant l'autorisation d'exploiter le parc éolien était en attente d'une date d'audience du TA. L'association agit dans ce litige comme intervenant volontaire (en défense) en soutien à l'arrêté du préfet. Le TA de Limoges nous a communiqué la date du **16 juillet 2020** comme date de clôture du dossier d'instruction. Un mémoire en réponse au mémoire de la société RES, dirigé contre l'intervention volontaire de notre association a été transmis au TA auquel RES a répondu par de nouvelles écritures transmises à l'extrême fin du délai d'instruction. Le TA de Limoges a reporté la date limite de fin d'instruction au **1° septembre 2020**. A suivre.

SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE

Le promoteur aurait modifié son projet avec 3 éoliennes en lieu et place des 7 initialement prévues et le site retenu ne concernerait plus que des parcelles communales. Rappelons ici que, depuis 2017, pour bénéficier du complément de rémunération fixé par le décret du 28 avril 2017¹, les parcs éoliens devront posséder moins de six turbines d'une puissance nominale inférieure à 3 mégawatts (MW). Ceci explique peut-être cela... Par ailleurs, concernant le recours contentieux contre le permis de construire, formé par l'association et 13 autres requérants, l'audience du TA de Limoges a été fixée au jeudi 3 septembre à 10 h 15.

Suivi des autres projets dans le département

MERCŒUR, CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL ET SEXCLES

Le préfet de Corrèze, pour la cinquième fois (!) a prorogé le délai nécessaire de 3 mois pour statuer sur la demande d'autorisation unique du parc de 10 éoliennes porté par Eolfi. **Renvoi donc en Septembre prochain.** La CDNPS doit aussi statuer sur ce projet. A suivre donc de très prés.

Nos amis de Agir Autrement Pour La Xaintrie publient un communiqué de presse à paraître dans la presse locale :

« En sommeil depuis plus d'un an, ce projet très contesté fait de nouveau parler de lui. Des prospecteurs payés par EOLFI-SHELL font du porte à porte sur les communes de Camps- st Mathurin Léobazel, Mercoeur et Sexcles. Ils prétendent « informer » la population de l'avancement du projet éolien porté par la société Eolfi, projet de 10 éoliennes de 200 m de haut sur ces trois communes. Devant une présentation particulièrement biaisée du projet, et la volonté manifeste de manipulation de la population, l'Association Agir Autrement Pour La Xaintrie (AAPLX) tient à apporter les précisions suivantes : sur le tract diffusé aux habitants, le projet présenté par cette personne prétend avoir été réalisé « en concertation » avec les 3 communes concernées en omettant de préciser que 2 communes sur 3 ont émis un vote défavorable vis à vis du projet, vote défavorable partagé par la Communauté de

¹https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034517272&categorieLien=id #:~:text=de%20l'%C3%A9nergie,D%C3%A9cret%20n%C2%B0%202017%2D676%20du%2028%20avril %202017%20relatif,du%20code%20de%20l'%C3%A9nergie

Communes Xaintrie Val'Dordogne dont il n'est pas fait mention. Le calendrier mentionne également l'enquête publique réalisée en 2019, en omettant de préciser que le rapport des commissaires enquêteurs remis au préfet de la Corrèze est très défavorable à ce projet.

Enfin, l'autorisation préfectorale à venir est présentée comme acquise, alors qu'un certain nombre d'éléments objectifs (vote négatifs des collectivités territoriales, conclusions de l'enquête publique etc.) peuvent laisser espérer le contraire, et que la commission départementale nature et sites n'a pas statué sur ce projet.

D'autre part, les préconisations du Conseil départemental de la Corrèze conseillent une très grande vigilance par rapport à ces dossiers, notre région étant extrêmement peu venteuse, et les productions présentées régulièrement sur-estimées. Ne nous laissons pas déposséder de notre territoire par Shell, compagnie pétrolière anglo-néerlandaise uniquement intéressée par le maximum de profit. »

PERET-BEL-AIR ET DAVIGNAC (PUY PERET)

La procédure est toujours en cours devant le Tribunal Administratif de Limoges avec nos amis de l'association Vents de Corrèze (La Sagne d'Ambrugeat, 19250 Meymac). Le promoteur, Société Parc Eolien du Puy Peret, a déposé un 2° mémoire en défense le 16 juin 2020 au TA de Limoges. L'audience du TA de Limoges a été fixée le 17 septembre 2020.

SAINT-AUGUSTIN, MEYRIGNAC L'EGLISE

Un nouveau projet est bien en développement sur un site proche du hameau de Sarlat, sur la commune de Saint-Augustin, des promesses de bail ont été signées.

Informations sur les autres projets

Dans cette période de crise sanitaire majeur, nous n'avons pas eu connaissance d'évolutions significatives des autres projets éoliens en Corrèze.



Concernant le **projet de Bonnefond, Bugeat, Gourdon-Murat et Pérols sur Vézère**, porté par le promoteur Nordex, l'association **« Mille Vents Debout »** organise une réunion publique d'information et d'échanges à Bugeat le 17 Août pour apporter une contre-information à la communication du promoteur NORDEX. Des membres de notre association seront présents pour soutenir cette initiative.

Un nouveau projet en Corrèze

VIAM ET TOY-VIAM

La commune de **Viam**, déjà favorable à la réalisation d'un projet éolien après échanges avec d'autres communes proches (Saint Hilaire les Courbes, Toy-Viam, Gourdon-Murat, Pradines, Pérols-sur-Vézère) a voté une délibération en juillet 2019 en faveur du promoteur NORDEX pour une implantation sur son territoire. Rappelons que ce même promoteur NORDEX développe un autre projet, non loin, avec les municipalités de Bugeat, Gourdon-Murat, Pérols-sur-Vézère et Bonnefond.

Extraits de revue de presse

Que se passe-t-il en Allemagne?



Nos amis allemands avaient choisi en 2011 de se passer du nucléaire pour massivement renouvelables et, à ce jour, ce sont 30 000 éoliennes qui couvrent le pays. De plus en plus rejetées par des populations excédées², le pays marque le pas. Mieux, certaines régions comme la Bavière imposent une distance aux habitations de 10 fois la hauteur des éoliennes, ce qui condamne l'installation de nouvelles machines. La population s'oppose également aux lignes haute-tension

nécessaires pour transporter le « courant vert » du Nord vers le Sud de l'Allemagne.

Après une loi de 2016 qui favorise la concurrence et avec l'introduction d'appels d'offre, c'est la fin des revenus garantis pour les investisseurs éoliens qui sont en difficultés avec une chute drastique des nouvelles installations d'éoliennes (82 % d'installations éoliennes de moins en 2019 qu'en 2017) et ses conséquences sur l'ensemble de la filière : faillite de l'entreprise Senvion en Août 2019, Enercon et Nordex en grandes difficultés avec licenciements et recherche de nouveaux marchés hors Allemagne, 26 000 emplois en moins dans l'éolien.

"En ce qui concerne l'expansion de l'éolien terrestre, l'Allemagne est passée de la voie rapide à la bande d'arrêt d'urgence", résume Achim Derck, président de la fédération allemande DIHK des chambres de commerce et d'industrie³.

Souhaitons que notre pays qui pratique toujours des tarifs de rachat du KWh éolien garantis ne deviennent pas la proie favorite des promoteurs éoliens industriels européens en quête de profits!

Eléments d'actualité

PPE publiée le 23 Avril 2020 : 6500 éoliennes de plus en 2028!

Alors que notre pays était gravement atteint par une crise sanitaire majeure, la **P**rogrammation **P**luriannuelle de l'Energie, qui poursuit son chemin, est toujours centrée sur une augmentation du potentiel éolien terrestre et en mer.

Les chiffres sont alarmants avec l'objectif de doubler la capacité installée en énergies renouvelables entre 2017 et 2028, ce qui revient pour l'éolien terrestre à l'implantation de 6500 mâts supplémentaires venant s'ajouter aux 8000 mâts actuels!

² https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/les-eoliennes-sement-la- zizanie-en-allemagne-1133759

³ https://les-smartgrids.fr/eolien-allemand-crise-subvention/ https://allemagne-energies.com/2020/02/11/bilan-2019-de-leolien-en-allemagne/

Synthèse des résultats de la consultation publique sur le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028.

RÉPARTITION DES AVIS DANS LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA PPE

Priorité aux économies d'énergie

Défavorable à la réduction du pare muchaire

Favorable aux EnRi (éolieux EnRi (éolieux EnRi (éolieux en considérant le nombre de participants (soit 5 596, une personne ayant soumis plusieurs contributions n'étant comptée qu'une fois).

Il faut cependant noter que les catégories sont poreuses entre elles. Ainsi, les avis défavorables à la fermeture des 14 réacteurs nucléaires vont le plus souvent, hostiles au développement des énergies renouvelables; les avis défavorables au néveloppement des énergies renouvelables au développement des énergies renouvelables.

Pourtant, les résultats de l'enquête publique préalable à cette programmation (du 20 janvier au 20 février 2020) montraient que plus de 70 % des contributions (sur un total de 5596) étaient défavorables aux EnR et notamment à l'éolien (voir graphique cicontre).

Ce nouveau **déni démocratique** est à rapprocher du **décret du 8 avril 2020**⁴ qui donne au préfet un pouvoir de dérogation pour « adapter l'action publique aux situations locales et simplifier les démarches administratives ». Ce décret, pris dans les suites d'une expérimentation de 2 ans dans deux régions (Pays de la Loire et Bourgogne-Franche-Comté) et 17 départements, n'est pas sans risques pour l'environnement et ses défenseurs, en donnant aux représentants de l'état la possibilité de déroger aux normes arrêtées

par l'administration de l'Etat pour un motif d'intérêt général. Ainsi, en Vendée, le préfet a accordé une dérogation à un projet de parc éolien pour éviter qu'il réalise une étude d'impact et une enquête publique. Pour le compte d'Enedis, le préfet du Doubs a dérogé à l'obligation de consultation préalable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites⁵.

Vie de l'association : Assemblée Générale

Exceptionnellement cette année, nous n'avons pas pu tenir notre AG courant Juillet compte tenu des règles et du contexte de crise sanitaire. Afin de réunir le plus grand nombre d'entre vous et de se donner le temps du recul par rapport aux événements actuels, nous envisageons de reporter cette AG pendant les vacances de Toussaint (du 17 octobre au 2 novembre) :

Prochaine AG le Samedi 24 Octobre 2020 à 18 h

Pensez à réserver cette date sur vos agendas!

Nous vous tiendrons informé du lieu exact et de toute autre modification éventuelle.

⁴ https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041789766

⁵ https://reporterre.net/Le-gouvernement-permet-aux-prefets-de-deroger-a-des-normes-environnementales

Dons et adhésions

Renouvellement des adhésions pour 2020-2021.

Comme chaque année, c'est le moment de renouveler votre soutien qui est pour nous un véritable encouragement pour les actions que nous menons.

Pour mémoire, l'adhésion est annuelle (10 €) et nous vous invitons donc à nous adresser dès que possible votre bulletin d'adhésion pour l'année 2020-2021 complété (notamment de l'adresse email pour recevoir nos informations périodiques) avec le règlement correspondant, de préférence par chèque pour faciliter la gestion.

Vous trouverez plus bas un **bulletin d'adhésion** à découper et à retourner au siège de l'association avec votre règlement par chèque.

Dons

Vous pouvez toujours aider l'association tout en réduisant votre impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons. Les dons versés avant fin 2020 permettent une réduction d'impôt sur le revenu dès 2021.

Votre soutien est très important pour permettre la poursuite des actions engagées et pour faire face à certaines dépenses inhabituelles (campagne de diffusion de la « lettre aux électeurs » en février 2020, recours SRADDET, frais d'avocat liés aux contentieux).

Vous trouverez plus bas un **bulletin de don** à découper et à retourner au siège de l'association accompagné de votre règlement par chèque ou virement bancaire.

Bien cordialement,

Les membres du Bureau de l'association,



La Corrèze Protégeons son patrimoine

https://www.youtube.com/watch?time continue=1&v=0dVJzA-vv1M

Agir pour le Plateau des Etangs – 6, Coudert Bas - 19320 Clergoux - Association loi de 1901 d'intérêt général https://www.eolien-en-correze.fr/ - agirpourleplateaudesetangs@orange.fr - 06 84 62 72 51





Bulletin d'adhésion 2020-2021

NOM :
Prénom
Adresse postale :
Téléphone
Adresse email*
Je déclare souhaiter être membre de l'association Agir pour le Plateau des Etangs ¹ . Je règle ma cotisation annuelle ² au titre de l'exercice social 2020-2021 (allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021).
Cocher la case appropriée :
Renouvellement d'adhésion □ ou Nouvelle adhésion □
En complément, je souhaite verser un don d'un montant de :€ pour lequel l'association me fera parvenir un reçu fiscal³.
Je transmets mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement par chèque d'un montant de
Fait à
Le Signature
Autres informations éventuelles (adresse postale secondaire, temps disponible pour la vie de l'association, suggestions, etc.) :
 (1) et avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur (disponibles au siège de l'association) (2) Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 Euros (3) Les dons versés à l'association ouvrent droits à réduction d'impôt (particuliers : 66%, entreprises : 60%) (*) indispensable pour recevoir les informations publiées par l'association





Bulletin de don

NOM:	
Prénom :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Adresse email*:	
Je souhaite verser un don d'un montant de : € pour lequel l'association me fera parvenir un reçu fiscal¹.	
Je transmets mon bulletin de don accompagné du règlement par chèque d'un montant de :	
€, libellé à l'ordre de : Agir pour le Plateau des Etangs, que j'adresse au siège de l'association 6, Coudert Bas - 19320 CLERGOUX.	à:
Fait à	
Le	
Signature	
(1) Les dons versés à l'association ouvrent droits à réduction d'impôt (particuliers : 66%, entreprises : 60%) (*) indispensable pour recevoir toutes correspondances	